

DEPARTEMENT
DU CHER

SEANCE DU 20 octobre 2022

Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 13
Présents : 09
Votants : 11**Présents :** Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Christelle JOIE, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, Jean-Michel CAREL, William TAILLANDIERDate de la convocation :
14 octobre 2022**Excusés avec pouvoir :** Mme Caroline LALEVÉE LESAGE pouvoir à Mme Christelle JOIE, Mme Katia DUSSAPIN pouvoir à M. Jean-Michel CAREL.Date d'affichage :
14 octobre 2022**Excusé sans pouvoir :** M. Julien JOURDAINE et M. Stéphane PETIT**Secrétaire de séance :** Mme Cathy BATISTE**DELIBERATION N° 2022-57****OBJET :** Rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers et assimilés au SMIRTOM du Saint-Amandois pour l'année 2021

Considérant la gestion de la compétence service public du ramassage et le traitement des ordures ménagères et assimilées au SMIRTOM du Saint Amandois,

En application des articles D2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales complété par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des ordures ménagères et assimilées ont obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Vu le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Vu la délibération du comité syndical du SMIRTOM du Saint Amandois n° 2022-DC00009 du 22 juin 2022 validant le rapport susvisé 2021,

Vu la transmission du présent rapport à l'ensemble des conseillers municipaux avec la convocation et l'ordre du jour de la présente assemblée,

Entendu l'exposé de Madame le Maire et propose DE PRENDRE ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du SMIRTOM du saint Amandois pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **PREND ACTE** de la transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du SMIRTOM du saint Amandois pour l'année 2021.

Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 20 octobre 2022

Le secrétaire de séance
Cathy BATISTE

Le Maire,
Marina DUPUY

